

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 15 (1944)

Heft: 6

Artikel: L'importance et les tâches de notre agriculture vues sous l'angle de la Société d'économie et d'utilité publiques du canton de Berne

Autor: Minger, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 4.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.
Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

L'importance et les tâches de notre agriculture vues sous l'angle de la Société d'économie et d'utilité publiques du Canton de Berne *

Monsieur le Président et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, tant pour les aimables paroles prononcées par M. le président que pour votre chaleureux accueil.

De mon côté, j'apporte à l'assemblée d'aujourd'hui le salut de la Société d'économie et d'utilité publiques du canton de Berne.

Qu'est cette société et quel but poursuit-elle? Elle est déjà si ancienne et si connue que je peux certainement m'abstenir de vous la présenter. Sa fondation remonte à l'année 1759. Dans 15 ans elle pourra donc célébrer son deuxième centenaire.

Quelles sont les causes qui amenèrent la constitution de cette Société, il y a déjà si longtemps?

Au cours de nombreux siècles, les milieux les plus influents de tous les pays ne virent le salut de l'humanité que dans le système dit du mercantilisme. Pendant des siècles, les marchands dominèrent le monde. Le commerce et le trafic représentèrent pour les États les sources d'argent les plus abondantes.

Cette danse autour du « veau d'or » fit perdre aux milieux dirigeants le sens de la réalité. La signification de l'agriculture se perdit de plus en plus. On laissa périr la paysannerie jusqu'à la pousser à la misère. Cette lamentable situation obligea le paysan à pratiquer une culture extensive de son bien. Avec le

*) Conférence de M. R. Minger, ancien Conseiller fédéral, président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, à l'assemblée de l'A. D. I. J., le 30 avril 1944, à Delémont.

temps, cet état de choses devint intenable. Alors que d'une part, le chiffre de la population augmentait sans cesse, la production des denrées alimentaires, d'autre part, reculait de plus en plus. Dans l'Europe entière, on réclamait à voix toujours plus haute « davantage de pain » et le danger de la famine commençait à se manifester.

C'est avec consternation que les milieux gouvernementaux reconnurent l'impérieuse nécessité d'une réforme économique... Seuls les paysans pouvaient apporter remède à cette situation. Toutefois, on avait tellement laissé dépérir l'agriculture qu'elle ne possédait plus en elle la force nécessaire au redressement qui s'imposait.

Voici comment le chroniqueur nous décrit le paysan de l'époque :

« Au début du XVIII^e siècle, le paysan était considéré comme un être humain de classe inférieure, farouche, cauteleux, soupçonneux, bizarre, entêté, esclave de ses habitudes et méritant d'être traité avec dédain. Affublé d'une ample culotte de coutil généralement en loques, d'un gilet de couleur rouge et d'une chemise grossière, il marche derrière sa charrue. On vit de son travail et pourtant on le méprise. Il se plaint de la dureté de son sort, mais il est incapable de s'aider lui-même. »

Comment demander à une classe de la population qu'on avait laissé tomber aussi bas de sauver subitement l'humanité en produisant davantage de denrées alimentaires ? Des hommes appartenant à d'autres milieux durent prendre en main le gouvernail de la barque paysanne et changer le cours des choses. Il s'agissait en premier lieu de tirer le paysan de sa léthargie et de le rééduquer en vue de l'accomplissement de sa nouvelle tâche.

Des hommes clairvoyants, occupant des fonctions lourdes de responsabilités, firent retentir leurs appels et leurs mises en garde, préconisant des méthodes de production nouvelles et meilleures dans l'agriculture. Ces amis de la terre furent appelés physiocrates. Dans le canton de Berne, ces physiocrates se recrutèrent en premier lieu dans les milieux patriciens qui, étant eux-mêmes grands propriétaires terriens, firent preuve de beaucoup de compréhension pour la cause des paysans.

Pour tirer la paysannerie de sa déchéance et l'élever à un niveau plus digne, des efforts considérables furent nécessaires. C'est en se groupant aux fins d'éclairer les larges masses campagnardes que les physiocrates de chez nous s'attaquèrent au problème. Ils fondèrent en 1759 la Société d'économie et d'utilité publiques du canton de Berne, dont le premier président, le patricien Johann-Rudolf Tschiffeli exploitait lui-même son propre domaine à Kirchberg.

Ce principal but envisagé était d'augmenter la production agricole et de développer en premier lieu la culture des céréales panifiables.

Pour y arriver, il fallait renoncer à la culture à trois assolements, ou système des jachères.

Si l'on réalise que le système des jachères était alors en pratique depuis un millier d'années environ et se trouvait par conséquent profondément enraciné chez le paysan, si l'on se représente en outre la misère qui sévissait parmi les paysans dans la première moitié du XVIII^e siècle, on peut alors se faire une idée des difficultés auxquelles une transformation radicale des méthodes de culture devait se heurter !

Pourtant, la Société d'économie accomplit, dans le canton de Berne, cette tâche de géant en un temps relativement court, donnant ainsi le bon exemple, non seulement en Suisse mais aussi à l'étranger. Aussi, c'est à bon droit que cette société jouissait alors d'une haute réputation internationale.

La suppression du système des jachères donna à nos paysans un élan considérable et à notre agriculture un épanouissement qui subsista jusque très avant dans le XIX^e siècle.

* * *

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'économie s'orienta de nouveau dans des voies nouvelles. La victoire des chemins de fer et l'apparition d'une forme économique toute neuve, la société anonyme, furent les causes principales de cette évolution.

D'énormes capitaux furent groupés et de grandes entreprises virent le jour. Par l'entremise des chemins de fer, des denrées alimentaires à bon marché et particulièrement des céréales à vil prix furent mises à la disposition du peuple suisse. Or, c'était précisément la production des céréales panifiables qui, chez nous, avait été poussée et, pour le paysan, elle était d'un bon rapport. Ces céréales étrangères arrivant dans notre pays à si bon marché ne permirent plus au producteur indigène de s'en sortir.

Chacun sait que la Suisse est un pays pauvre en matières premières. Les matières premières étrangères à bon marché que nous amenèrent les chemins de fer firent la prospérité de notre industrie d'exportation naissante.

La Constitution fédérale stipule à l'art. 19 que les denrées alimentaires de provenance étrangère ne doivent être frappées d'aucune redevance à la frontière. On entendait ainsi exploiter à fond au profit de l'industrie d'exportation, l'avantage que représente l'importation de denrées alimentaires à bas prix. Mais le paysan suisse se trouvait ainsi livré à la merci de la concurrence étrangère, sans protection aucune.

On dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! L'évolution économique du XIX^e siècle en est un exemple typique. Nous avons vu que durant plusieurs siècles le mercantilisme avait favorisé unilatéralement les efforts du commerce au détriment de l'agriculture. Au XIX^e siècle, le libéralisme remplaça le mercan-

tilisme à la tête de l'économie mondiale. Le libéralisme, lui, ne voyait de salut pour l'humanité que dans le développement de l'industrie d'exportation, et ceci, comme le mercantilisme, de nouveau au détriment du paysan.

Le paysan suisse fut bien obligé de s'adapter à cette nouvelle doctrine économique. La culture des céréales n'étant plus rentable, il dut chercher refuge dans un nouveau système d'exploitation. En fin de compte, on trouva une porte de sortie en fabriquant un fromage d'Emmental de première qualité qui trouva acheteur à bon prix à l'étranger.

Dans nos vallées, une fromagerie après l'autre fut créée, provoquant une intensification de la production des fourrages, de la production laitière et de l'élevage du bétail. Les fromages, comme le bétail d'élevage devinrent des articles d'exportation recherchés.

Le passage de la culture des céréales à l'économie herbagère constitue pour l'histoire agraire suisse un bouleversement de grand style. Sa réalisation nécessita des efforts énormes. Par son travail intensif d'orientation, la Société d'économie a grandement contribué à faciliter cette transition dans le canton de Berne.

Nous voyons combien, alors, cette société avait à cœur l'instruction dans le domaine de l'agriculture, dans le fait que c'est elle qui en 1860 donna l'impulsion nécessaire à la fondation de la première école d'agriculture du canton de Berne au Rütli.

Le nouveau système d'exploitation basé uniquement sur l'économie laitière et l'élevage du bétail donna d'assez bons résultats pendant plusieurs décades. Ce système qui convenait au temps de paix, comportait de gros dangers dans le cas d'une guerre européenne. Le fait de délaisser la culture des céréales nous rendit toujours plus tributaire de l'étranger pour notre ravitaillement alimentaire.

Ce danger nous a été clairement démontré par la guerre mondiale de 1914/18. Sous la pression des événements nous avons alors dû intensifier énormément les cultures au détriment de l'élevage. C'est uniquement de cette manière que la famine et, par tant, la guerre purent être évitées à notre pays.

Au lieu de tirer les enseignements de ces dures expériences, le peuple suisse retomba bien vite dans son insouciance, la guerre une foi terminée. Dans les milieux agricoles, on s'était imaginé qu'après la guerre on pourrait à volonté reprendre l'exportation des fromages et du bétail comme par le passé.

Hélas, souvent, dans la vie, les choses prennent un cours différent de celui qu'on avait escompté. C'est aussi ce qui se produisit à l'époque. La baisse du pouvoir d'achat, l'état défavorable des devises rendirent l'exportation difficile. En outre, l'étranger avait appris à fabriquer lui-même du fromage de qualité et réalisait des progrès dans le domaine de l'élevage du bétail.

Ce blocage de nos débouchés devait forcément amener, dans notre pays, une forte surproduction et une chute des prix entraînant une crise agraire très dangereuse. Au cours de ces années difficiles, le paysan suisse subit une perte de l'ordre de plus d'un milliard de francs. Le paysan, pourtant, avait travaillé dur, s'était imposé des restrictions et avait pratiqué l'économie dans une mesure plus forte qu'aucune autre classe de la population. Comment s'étonner que dans de telles périodes l'abandon de la terre prenne des proportions inquiétantes.

Cette période de crise n'était pas encore surmontée lorsqu'éclata le nouveau conflit mondial en 1939. Le peuple suisse dut, à nouveau, réaliser avec consternation le danger que présente pour le ravitaillement alimentaire de notre pays une culture des champs insuffisante.

Ce fut un grand bonheur pour notre pays que, fort des expériences faites au cours de la guerre mondiale 1914/18, on ait au moins institué une mesure de précaution en vue du maintien de la culture des céréales. C'est la prise en charge des céréales panifiables avec garantie de prix appropriée, par les autorités. Si la nouvelle législation des céréales n'avait pu réaliser que partiellement ce qu'on attendait d'elle, nous devons pourtant convenir que grâce à cette mesure, la culture des céréales avait pu se maintenir au pays dans une proportion appréciable. Ainsi, une bonne partie de nos paysans était familiarisée avec cette culture et les méthodes de production.

Ce précieux point de départ a permis de réaliser, en un temps relativement court, l'extension de la culture des champs décrétée par le Conseil fédéral. Ainsi, depuis l'ouverture des hostilités, les surfaces cultivées ont été doublées, passant de 180,000 hectares à 360,000 hectares.

Ceci représente, de la part de nos agriculteurs, une performance formidable, entraînant pour notre pays un bouleversement agraire, dont la portée peut sans autre être comparée à l'abolition du système des jachères, et au passage à l'économie herbagère et à l'élevage du bétail dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, il s'agit de tirer profit des enseignements donnés à la politique agraire suisse par la guerre mondiale. Tant que la guerre dure, le rôle primordial que joue le paysan dans le ravitaillement de notre peuple n'est mis en doute par personne. L'essentiel est donc de veiller à ce que cette notion ne tombe pas de nouveau dans l'oubli, lorsque la guerre sera terminée.

Le peuple suisse doit réaliser que si, dans la période de paix qui suivra le conflit actuel, notre production indigène devait être négligée comme cela fut le cas durant les années qui précédèrent et celles qui suivirent la guerre mondiale de 1914/18, le sort de la Suisse, comme Etat indépendant, serait scellé en cas de nouveau conflit européen.

La malédiction de nos descendants poursuivrait ceux de leurs ancêtres qui, visant des avantages immédiats, auraient favorisé une politique aussi catastrophique.

Le maintien d'une classe paysanne forte n'est donc pas uniquement une question de politique agraire, mais bien un problème national de première importance, intéressant l'ensemble du peuple suisse.

Nous ne devons en aucun cas retourner, après la guerre, à une économie basée exclusivement sur la production laitière et l'élevage du bétail. Les surfaces cultivées ne doivent, en aucun cas, descendre au-dessous de 500,000 hectares. C'est de cette manière seulement que nous nous rendrons aussi indépendants que possible de l'étranger dans le secteur alimentaire. Si nous ne prenons pas les devants en temps de paix, nous serons infailliblement perdus en cas de guerre.

Cette politique économique présente encore un autre avantage : La culture des champs nécessite beaucoup plus de bras que les herbages. Pour réaliser une augmentation des surfaces cultivées de 200,000 hectares il faut l'appoint de 40 à 50,000 travailleurs supplémentaires. L'extension des cultures constitue donc un moyen efficace de lutte contre le chômage. En outre, une culture bien développée représente, pour le paysan lui-même, la meilleure protection contre le danger de surproduction en produits laitiers.

Le maintien de surfaces cultivées ainsi étendues n'est toutefois possible que si des mesures protectrices sont instituées contre la ruineuse concurrence étrangère. Le Conseil fédéral a manifesté sa ferme volonté de créer, pour l'après-guerre, les bases nécessaires pour assurer l'existence de nos agriculteurs, ce qui nous tranquillise grandement.

Les préparatifs nécessaires sont en voie d'élaboration. Le temps me manque toutefois pour vous entretenir plus longuement à ce sujet.

La protection de l'Etat ne pourra toutefois pas aller au-delà d'une certaine limite : mettre le paysan capable en mesure de nouer les deux bouts. L'Etat, par contre, ne pourra offrir aucune aide à celui qui n'aura pas su acquérir l'habileté indispensable et qui travaille d'une manière irrationnelle et extensive. Ce dernier sera fatalement éliminé, comme cela se passe dans les autres professions.

Cet état de choses oblige le paysan à mettre ses meilleures forces, toutes ses forces au service de sa propre défense.

Ce sont donc les connaissances professionnelles de nos paysans qu'il s'agit de perfectionner, notamment parmi la jeune génération. Nous, les anciens, sommes responsables de la formation professionnelle d'une jeune génération de paysans capables de faire face aux exigences accrues des temps actuels et de ceux à venir.

De tous temps, la Société d'économie et d'utilité publiques du canton de Berne a voué une très grande attention à l'enseignement agricole. C'est un fait historique que, dans cet ordre d'idées, la Société d'économie a fourni un travail immense, non seulement au profit des paysans mais pour le plus grand bien du peuple suisse tout entier.

L'agriculture suisse se trouve actuellement dans une nouvelle période de transition, dont l'importance ne saurait être sous-estimée. Il va donc de soi que notre Société, fidèle à sa tradition séculaire, collabore avec énergie et enthousiasme au perfectionnement professionnel de nos paysans. Notre travail est basé sur les considérations suivantes :

La sécurité d'existence, la position sociale, le renom et l'influence de chaque groupement économique quel qu'il soit dépendent en premier lieu des aptitudes professionnelles de chacun de ses membres.

Je citerai deux exemples parmi beaucoup d'autres :

Par les narrations de Jérémias Gotthelf, nous savons que le corps enseignant jouait un rôle misérable il y a cent ans. Dans de nombreux cas, le maître d'école était la risée de ses élèves. Pour la population, il était une espèce de « bonne à tout faire » et nombreux étaient ceux qui pensaient pouvoir s'en servir comme d'une natte à laquelle on essuie ses chaussures.

Un deuxième exemple : Je me souviens fort bien de ce qu'on pensait des gendarmes au temps de ma prime jeunesse. L'autorité que possédait le gendarme n'allait pas loin. Voici une anecdote qui est restée gravée dans ma mémoire : Dans ma commune d'origine était aussi stationné un gendarme. Un beau jour, le bruit se répandit que les traitements de la gendarmerie allaient être augmentés. Lorsque la femme de notre pandore apprit la nouvelle, elle s'écria consternée : « Ciel, qu'allons-nous devenir !... une augmentation de salaire alors que maintenant déjà il est presque toujours ivre. »

Voilà comment les choses se passaient autrefois. Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous possédons un corps enseignant jouissant de l'estime générale ; grâce à sa haute valeur, la Suisse figure aujourd'hui parmi les tout premiers États en ce qui concerne l'enseignement.

Pour ce qui est du corps de gendarmerie, nous avons là une troupe d'élite, en laquelle nous pouvons mettre toute notre confiance et dont nous pouvons être fiers.

L'ascension réalisée par ces deux professions provient simplement du fait que l'on a osé pousser toujours plus haut la formation professionnelle nécessaire.

Ce principe tend aujourd'hui à se généraliser. De grands efforts sont déployés pour améliorer la formation professionnelle dans l'artisanat. Le travail de qualité doit prendre la place du travail « bâclé » et négligé.

Il est vrai qu'il a déjà été fait beaucoup pour l'avancement de l'agriculture et pour l'enseignement professionnel agricole. Mais si, dans ce domaine, le paysan ne veut pas se trouver dépassé par ce qui se fait dans d'autres professions, il s'agit de ne pas piétiner, mais de faire courageusement un pas en avant. Le point de départ existe déjà : notre science agraire, comme nos établissements d'essais et de recherches sont d'un niveau élevé.

Du point de vue scientifique pur, on est aujourd'hui parfaitement au clair sur la manière dont il y a lieu de s'y prendre pour tirer de notre sol et de notre bétail le meilleur rendement. C'est là notre but. Si nous réussissons à l'atteindre, il en résultera de gros avantages également pour le consommateur, car un abaissement du coût de la production rend possible une réduction des prix à payer au producteur.

En théorie, ce but est en grande partie déjà atteint. La grosse question est de mettre le paysan en mesure d'appliquer cette science à la pratique et ce n'est pas là chose facile. Pour cela, il faut une classe paysanne intelligente et qualifiée. A mon point de vue, il n'y a pas d'autre profession aussi diverse, nécessitant une somme de connaissances aussi variées que celle de cultivateur.

Pour commencer, il s'agit de faire disparaître l'opinion transmise par les vieilles générations, qui veut que n'importe quel « imbécile » soit assez qualifié pour devenir paysan, et qui préconise de faire apprendre autre chose aux fils de paysans intelligents, de les faire étudier, apprendre le commerce ou se faire inscrire dans les postes ou dans les chemins de fer.

C'est là une manière de voir absolument fausse. Si nous voulons aller de l'avant, les parents doivent garder à la maison leurs fils les plus habiles et les plus intelligents et leur apprendre le métier de paysan. Lorsque ce point de vue triomphera et qu'on agira en conséquence, alors nous aurons accompli un grand pas en avant.

* * *

J'en arrive maintenant à la question cardinale :

Comment devons-nous éduquer et instruire nos fils de paysans ?

« C'est à la maison que prend naissance ce qui doit servir à l'enrichissement de la patrie ! » Dans l'éducation du jeune paysan, c'est la maison paternelle qui joue le rôle primordial. Depuis sa plus tendre enfance, le jeune paysan doit grandir directement parmi les travaux agricoles, afin que ceux-ci deviennent pour lui une chose toute naturelle. Lorsqu'il sort de l'école, il doit déjà avoir accompli la partie la plus importante de son apprentissage de paysan.

Mais ce ne sont pas seulement les travaux agricoles que le jeune garçon doit apprendre à connaître à la maison. Sa famille est responsable de la formation de son esprit. Une des notions les

plus importantes que les parents doivent inculquer à leurs enfants, c'est le plaisir qu'il y a à travailler la terre. Ainsi se développera en eux le vrai esprit paysan.

Pour réussir dans cette tâche, il est nécessaire que les parents eux-mêmes aient du plaisir à leur métier et qu'ils soient eux aussi animés du véritable esprit de la terre. Lorsque dans une ferme les parents se plaignent constamment de leur dur travail, lorsqu'ils ne voient continuellement que les avantages d'autres professions, répètent sans cesse combien la vie des autres est plus facile... que le paysan a l'existence la plus pénible, qu'il doit s'échiner et économiser, qu'il ne peut rien s'accorder et qu'en fin d'année il n'a tout de même rien gagné... lorsque telle est la mentalité qui règne dans une ferme, il ne faut pas s'étonner si les enfants ont une prévention contre l'agriculture et ne peuvent attendre le moment où ils pourront tourner le dos à la maison paternelle

Le métier de paysan est certainement un des plus durs qui soient. Mais lorsqu'un paysan n'est pas trop serré financièrement, ce métier n'est pas seulement le plus dur, mais bien aussi le plus beau de tous. Mais combien de paysans ne voient pas le beau côté des choses ! La raison en est qu'ils sont trop peu à même de se représenter les inconvénients et les désagréments d'autres professions.

La vie m'a donné l'occasion de voir beaucoup de choses. Je réalise que je n'ai moi-même véritablement compris la beauté du métier de paysan qu'au moment où l'on m'a transplanté de la campagne à la ville.

Pouvoir régner en paysan libre sur une terre libre, pouvoir en disposer à son gré, sans que quiconque n'ait à s'en mêler, établir soi-même chaque jour son programme sans devoir faire de courbettes à qui que ce soit, agir à son idée et selon ses propres convictions, il y a là-dedans quelque chose de grandiose. Ce sont là des libertés qu'aucune autre profession ne possède. A ceci s'ajoute le travail en pleine nature, combien plus beau et plus sain que celui qui doit être accompli dans de mornes usines ou de fastidieux bureaux.

Les parents rendront leurs enfants attentifs à toutes les choses et les élèveront, en même temps dans la foi chrétienne. Nulle part comme dans la ferme, il ressort avec autant d'évidence que tout dépend de la bénédiction divine. Aussi, dans les familles paysannes, la fréquentation du service divin ne devrait pas passer de mode.

Il est évident que ce n'est pas le travail seulement qui doit être enseigné aux enfants. Il faut aussi leur inculquer le sens de l'économie, de la simplicité et du naturel.

La jeunesse campagnarde doit être consciente du fait que le paysan est le gardien d'une tradition qui lui appartient en propre. Toute la manière d'être et de se comporter doit illustrer

son attachement à la terre. L'habillement, l'ameublement des habitations, tout doit être simple et de bon goût. Il n'y a place dans une vraie ferme ni pour les frivolités ni pour les exagérations de la mode citadine.

Aux yeux des femmes et des jeunes filles animées du véritable esprit campagnard, les bâtons de rouge et les ongles vernis représentent tout au plus une manifestation de décadence propre à la ville, méritant tout juste un sourire amusé et propre à vous remettre en mémoire la parole biblique : « Seigneur pardonneleur, car elles ne savent ce qu'elles font. »

Lorsque garçons et filles quitteront l'école, toutes ces notions devront être solidement ancrées en eux. L'enseignement scolaire et religieux aidant, le bon exemple des parents subsistera pour toute la vie dans le cœur des enfants.

* * *

Je répète que dans la formation d'agriculteurs qualifiés, c'est la maison paternelle qui doit fournir le travail éducatif le plus important. Selon l'opinion très répandue jusqu'ici parmi nos paysans, la formation des jeunes à la maison, poursuivie quelques années encore après la sortie de l'école dans l'entreprise paternelle, est plus que suffisante. Ceci a pu être exact pendant longtemps. Pourtant, nous ne devons pas oublier que les pères ne possèdent pas tous les qualités requises pour faire un bon patron d'apprentissage. Tous ceux qui se croient capables ne le sont certes pas toujours.

La période de guerre nous a précisément montré tout ce qu'il faut connaître pour travailler d'une manière rationnelle et combien il est important et précieux pour le jeune paysan de pouvoir accomplir un stage dans un autre domaine bien dirigé. Il a ainsi l'occasion de voir comment on s'y prend ailleurs et peut établir des comparaisons avec les méthodes d'exploitation appliquées dans l'entreprise paternelle.

Cela l'engage à réfléchir, lui donne des idées nouvelles et lui permet d'acquérir de l'expérience. Je suis personnellement d'avis que si un fils de paysan a eu l'occasion de faire un tel apprentissage d'une année auprès d'un autre agriculteur qualifié, le profit qu'il en retirera durera toute sa vie.

Cette idée n'est pas nouvelle. Il y a dix ans environ, la Société suisse d'agriculture a introduit ce que nous appelons l'année d'apprentissage agricole. Aujourd'hui, nous avons déjà répartis dans toutes les régions de la Suisse, un nombre respectable de patrons d'apprentissage reconnus. Ainsi, le canton de Berne à lui seul en compte 80 environ.

Ces entreprises sont choisies avec soin. Seuls, des agriculteurs possédant à fond leur métier et connaissant toutes les fines ses de l'exploitation entrent en ligne de compte comme patrons d'apprentissage. La préférence est donnée aux entreprises dans

lesquelles le patron met lui-même la main à la pâte et dirige personnellement son monde.

Néanmoins, l'institution de l'année d'apprentissage agricole est encore trop peu connue. Nous devons donc l'organiser sur des bases beaucoup plus larges.

Ce sont les offices d'orientation professionnelle de chaque district qui servent d'intermédiaire pour le placement des apprentis agriculteurs. C'est donc à cet office que doit s'adresser le jeune homme désireux de faire un apprentissage d'une année dans l'agriculture.

Au surplus, M. le pasteur Hämmerli à Heimiswil, secrétaire de la Société d'économie et d'utilité publiques, fournira volontiers toutes les informations désirées.

* * *

Mais il n'y a pas que l'année d'apprentissage ; ce que nous aimerions aussi développer, c'est également l'examen professionnel agricole. Que représente cet examen professionnel ?

Celui qui veut devenir un agriculteur qualifié ou un valet capable, doit tout d'abord posséder à fond la pratique du métier. Nous savons tous combien les individus sont différents dans leur manière de travailler. L'un est habile, adroit, il a de l'avance, tout lui réussit, en toutes choses, il fournit un bon travail. On dit de lui qu'« il travaille pour deux ». Il y a par contre beaucoup d'autres éléments qui ne savent pas s'y prendre, qui ne savent pas par quel bout empoigner le travail, ceux qu'on appelle des « pétouillons ». Ils peuvent être constamment à l'ouvrage, peut-être se donnent-ils de la peine, enfin leur travail n'avance pas. Ils ne fournissent pas un travail de qualité.

Le but des examens professionnels agricoles est de former des fils de paysans et des valets qualifiés, habiles, adroits. On leur montrera de quoi dépend le succès, comment il s'agit de s'y prendre pour obtenir le meilleur rendement tout en fournissant du travail sérieux.

Par la même occasion, il faut éveiller en eux l'amour du métier, il faut les enthousiasmer pour leur état, car chacun sait qu'on n'apprend jamais à fond un métier qu'on pratique à contre-cœur. Il faut donc encourager la saine fierté que procure le travail bien fait.

Les examens professionnels ont aussi pour but de former du personnel de maison qualifié, afin de lutter contre l'abandon des campagnes et la migration vers la ville.

Celui qui désire se soumettre aux examens professionnels agricoles doit connaître à fond tous les travaux pratiques. Pour cela, il doit avoir travaillé plusieurs années dans l'agriculture. C'est pour cette raison qu'il doit avoir atteint l'âge minimum de 22 ans pour être admis aux examens.

Ces examens ne prendront toutefois toute leur importance que lorsqu'un grand nombre de candidats s'y soumettront. Lorsque tel sera le cas, les examens professionnels agricoles représenteront un grand pas en avant dans le domaine du perfectionnement de notre agriculture.

Guidée par cette conviction, la Société suisse d'agriculture a fixé, pour des examens, certaines directives. Bien qu'ayant un caractère national, ils seront organisés par les Sociétés cantonales.

Dès que la Société suisse d'agriculture eut, en 1942, posé les premiers jalons, la Société d'économie a pris les choses en main pour le canton de Berne. Sa commission d'éducation, sous la présidence de M. le professeur Dr König, a rapidement procédé aux préparatifs. C'est ainsi que dans le canton de Berne, nous avons été à même d'organiser en 1945 les premiers examens professionnels agricoles, subis avec succès par 150 candidats environ. Les expériences faites sont excellentes, de sorte que c'est avec conviction que nous pouvons recommander ces examens professionnels.

* * *

Voici quelques renseignements sur l'organisation et notamment sur les conditions que le candidat doit remplir pour être admis à subir les examens :

1. Celui qui a fréquenté une école d'agriculture et qui, depuis l'âge de 18 ans a travaillé pendant au moins 4 ans dans l'agriculture peut, sans autre, demander à prendre part aux examens.
2. Peuvent en outre participer aux examens tous ceux qui ont fait l'apprentissage d'une année dans l'agriculture et subi avec succès l'examen final. Ces candidats doivent encore avoir fréquenté un certain nombre de cours spéciaux et avoir travaillé pendant 4 ans au moins dans l'agriculture depuis l'âge de 18 ans.
3. Il y a encore une troisième catégorie comprenant ceux qui n'ont pas fait l'apprentissage d'une année ni fréquenté une école d'agriculture. C'est certainement là le plus fort contingent, comprenant la majeure partie des fils de paysan, surtout de petits paysans et, pour ainsi dire la totalité des valets de ferme.

Mais c'est précisément cette catégorie de candidats que nous avons spécialement en vue. C'est lors de l'examen professionnel que celui qui n'a pas eu l'occasion de fréquenter une école d'agriculture doit montrer ce dont il est capable. Pour être admis à subir les examens, le candidat doit toutefois remplir certaines conditions. Lui aussi doit avoir travaillé au moins pendant 4 ans dans l'agriculture depuis l'âge de 18 ans. Il aura, en outre, à suivre un cours spécial, dit préparatoire. Je vous dirai encore de quelle manière nous entendons organiser ces cours préparatoires.

Les travaux faisant l'objet de l'examen sont de nature exclusivement pratique. L'examen doit être très strict, si l'on veut que le certificat d'aptitude professionnelle constitue un document important et de grande valeur. Lorsqu'un individu pose sa candidature à une place de valet, de maître-valet, ou de chef de culture, en faisant valoir qu'il a passé avec succès les examens professionnels agricoles, il faut que ses futurs employeurs aient la certitude qu'il s'agit là d'un candidat sérieux, capable et de toute confiance. Le certificat d'examen sera inscrit dans le livret de travail. Le porteur d'un tel livret pourra être fier de ce document attestant qu'il est un garçon sérieux, possédant à fond son métier. Il sera de nature à fortifier la confiance en soi-même et donnera le droit d'exiger un salaire équitable.

Les examens professionnels eux-mêmes ne dureront pas plus de 2 à 5 jours au maximum. Des agriculteurs praticiens et des maîtres d'écoles d'agriculture fonctionneront comme experts. Ce sont les directeurs des écoles d'agriculture dans lesquelles les examens auront lieu qui seront responsables d'un bon fonctionnement des examens.

Et maintenant, j'en viens à vous parler des cours préparatoires. Comme je l'ai déjà mentionné, ceux qui n'ont pas fréquenté une école d'agriculture ou qui n'ont pas fait l'apprentissage agricole d'une année devront suivre un cours préparatoire avant de demander leur admission aux examens professionnels.

Ce sont également les directeurs des écoles d'agriculture qui sont responsables de la bonne organisation de ces cours. Pour le Jura, seule l'école de Courtemelon entre en ligne de compte.

Il est désirable que ces cours préparatoires soient fréquentés en temps voulu. L'âge minimum d'admission est fixé à 17 ans alors qu'il faut avoir 22 ans révolus pour pouvoir se présenter aux examens professionnels agricoles.

Dans ces cours préparatoires, les jeunes gens recevront les premiers enseignements destinés à leur montrer comment le travail doit être entrepris. On les renseignera également sur le programme des examens professionnels. La mise en pratique de ces enseignements doit ensuite intervenir, soit dans l'entreprise paternelle, soit chez l'employeur.

La durée totale prévue pour le cours préparatoire est d'environ 12 jours au maximum. L'enseignement sera réparti sur les quatre saisons, par tranches de 3 jours à la fois.

Le cours préparatoire doit être une véritable révélation pour le participant. Il doit lui ouvrir les yeux sur une foule de choses auxquelles il n'avait voué aucune attention antérieurement. Le jeune participant doit être stimulé, encouragé, afin que, rentré chez lui, il se mette au travail avec un intérêt plus grand et une ardeur nouvelle.

Au printemps, par exemple, on apprendra aux jeunes gens à charger, conduire et épandre le fumier. On leur montrera com-

ment on laboure un champ, comment on doit conduire la charrue, comment on sème l'engrais, comment on prépare un champ de pommes de terre, comment on trace les sillons et à quel écartement, comment on place les pommes de terre dans le sillon et comment on les recouvre. On leur parlera de l'importance que revêt la qualité des semenceaux, leur renouvellement, leur germination, etc.

Pendant le cours préparatoire, on procédera naturellement avec les participants à une inspection des cultures en leur expliquant quels champs de céréales doivent être hersés ou roulés, comment on se débarrasse de la mauvaise herbe, comment on lutte contre la vermine et les parasites, comment on traite les arbres fruitiers.

Les journées de cours de l'été, de l'automne et de l'hiver seront organisées d'une manière analogue, avec cette différence que l'enseignement portera alors sur les travaux qui se trouveront être à l'ordre du jour. L'enseignement doit être donné d'une telle manière que lorsque le participant rentrera chez lui on remarquera qu'une impulsion lui a été donnée.

Qui, demanderez-vous, saura instruire ces jeunes gens dans l'esprit indiqué, lors des cours préparatoires ?

Il s'agira, naturellement, pour le directeur de l'école d'agriculture responsable, d'avoir la main heureuse dans le choix du personnel instructeur. Seuls des praticiens éprouvés entrent ici en considération, donc des agriculteurs expérimentés et, de préférence, d'anciens élèves d'écoles d'agriculture possédant à fond leur métier. Il sera également fait appel à d'habiles contremaîtres. Dans l'ancienne partie du canton, ce corps d'instructeurs est déjà constitué et a déjà apporté sa collaboration l'année dernière.

J'ajouterai encore que les cours préparatoires sont gratuits. Les participants auront seulement à verser une modeste contribution aux frais de leur entretien et de leur logement.

* * *

Ainsi, Messieurs, vous savez de quoi il est question, tant en ce qui concerne l'année d'apprentissage agricole que les examens professionnels agricoles. Au moyen de ces deux institutions, nous aimerions stimuler la jeunesse paysanne afin qu'elle prenne plaisir au métier. Nous aimerions pourvoir la jeune génération des connaissances techniques qui lui permettront de lutter avec succès pour son existence et assureront au paysan la place qui lui revient dans notre économie nationale.

La Société d'économie entend, pour le moment, concentrer ses efforts sur ces deux institutions : années d'apprentissage agricole et examens professionnels. Notre Société n'en continuera pas moins d'intensifier les cours et conférences agricoles.

Ce domaine de notre activité revêt une importance accrue dans la période de transition que nous traversons.

Les frais des cours et conférences sont supportés par la Confédération et le canton. En 1945, nous avons donné, dans l'ensemble du canton de Berne, notre autorisation à environ 600 cours et conférences.

A notre grand regret, nous devons constater que l'activité de la Société d'économie n'a pas encore pris, dans le Jura, toute l'extension désirable. Par contre, nous avons réalisé des progrès réjouissants dans l'Oberland bernois. Ceci provient du fait que, pour l'Oberland, la Société d'économie possède un ferme point d'appui en la Chambre oberlandaise d'économie publique. Cette institution est la gardienne de tous les intérêts économiques de l'Oberland, où l'agriculture joue un grand rôle. C'est la Chambre d'économie publique qui se charge de l'organisation des cours et conférences donnés dans l'Oberland.

Il manque à notre Société un appui similaire dans le Jura bernois et nous voyons là la cause principale du retard signalé. Nous aimerions combler cette lacune et dans cette intention nous sommes venus à vous aujourd'hui.

Le Jura possède depuis de nombreuses années l'Association pour la défense des intérêts du Jura. Les buts de l'A. D. I. J. sont semblables à ceux que poursuit la Chambre d'économie publique dans l'Oberland, avec cette différence que jusqu'ici, l'A. D. I. J. n'a pas inclus la défense des intérêts de l'agriculture dans son programme.

Ce qui est possible dans l'Oberland, doit pouvoir être réalisé dans le Jura. Partant de ce point de vue, la direction de la Société d'économie a pris contact avec le Comité de l'A. D. I. J. et les pourparlers entamés ont fait ressortir que l'A. D. I. J. est prête à collaborer avec la Société d'économie.

Cette collaboration sera facilitée par le fait que la Société d'économie se place sur un terrain politique absolument neutre. Nous ne nous mêlons pas de controverses politiques et il nous est absolument indifférent que nos membres appartiennent à tel ou tel parti.

Si la Société d'économie fait sienne la cause des agriculteurs, c'est qu'elle est convaincue que le maintien d'une classe paysanne saine équivaut à maintenir une Confédération saine.

Pour la défense des intérêts supérieurs du pays, il faut que le peuple suisse tout entier fasse preuve de la largeur de vue indispensable pour assurer à l'agriculture suisse les bases d'existence dont elle a besoin pour rester saine et capable de remplir sa mission.

La Société d'économie veut se mettre au service de l'orientation populaire générale. Elle veut balayer les malentendus, les préjugés et les contradictions afin de faciliter dans notre pays une collaboration pacifique entre paysans et autres groupes professionnels.

Les organes dirigeants de l'A. D. I. J. nous ont déclaré que leur organisation est, elle aussi, entièrement neutre en ce qui concerne la politique de partis et qu'elle est volontiers disposée à collaborer avec nous dans le sens que je vous ai exposé. Nous remercions l'A. D. I. J. et spécialement son président, M. F. Reusser, de cette preuve de bonne volonté.

L'adjonction de cette nouvelle sphère d'activité ne présentera pas, pour l'A. D. I. J., de grandes difficultés. Ce qu'elle doit faire, c'est instituer une sous-commission de l'agriculture. L'important est que l'A. D. I. J. ait la main heureuse dans le choix des membres de cette commission et spécialement de son président. Nous lui laissons, en toute confiance, le soin de procéder à la constitution de cette commission. Elle saura certainement mettre la main sur les éléments les plus qualifiés.

Nous nous réjouissons de la collaboration de l'A. D. I. J. Nous espérons qu'il en résultera un contact plus étroit entre le paysan jurassien et la Société d'économie. Lorsque, à la suite de l'orientation par l'A. D. I. J., le paysan jurassien verra à quoi tendent les efforts de la Société d'économie, lui aussi se rangera à nos côtés pour le perfectionnement professionnel dans l'agriculture, surtout en ce qui concerne la jeune génération.

C'est par ses propres efforts que le paysan doit conquérir une position qui donne au travail de la terre plus de teneur et lui assure l'estime et le respect de l'ensemble de la communauté.

Messieurs, je vous prie de répandre largement ces idées dans tous les villages jurassiens. Renseignez le paysan jurassien afin que les jeunes fassent largement usage des possibilités de développement qui leur sont offertes.

Lorsque nous aurons atteint ce but dans l'ensemble du territoire cantonal, alors la marche du paysan bernois prendra la même direction que celle de notre ours héraldique : « en avant et vers le haut ».

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Reliure du Bulletin. — Nous nous proposons de mettre à la disposition de nos membres et abonnés un service de reliure. La reliure plein toile avec impression sur la couverture reviendrait de fr. 2.80 à fr. 3.50 pour les 12 numéros d'une année, suivant le nombre des collections à relier. Les personnes, entreprises, corporations, qui désirent bénéficier de ce service de reliure sont priées d'en informer le secrétariat de l'A. D. I. J. jusqu'au 30 juin 1944.